

Travaux

Amélioration du fonctionnement hydraulique du Canal de Manosque

Deuxième et dernière phase des travaux entrepris sur le canal-maître à Volx

Depuis plusieurs années, le Canal de Manosque réalise des investissements pour adapter son canal aux contraintes du changement climatique. Le but est d'avoir un fonctionnement hydraulique plus efficient : toujours desservir ses adhérents mais en utilisant moins d'eau.

L'hiver dernier, les deux seuils prévus ont bien pu être réalisés ainsi qu'une partie du cuvelage. Ces seuils permettent de garantir une hauteur d'eau suffisante en amont pour alimenter les prises des filioles, tout en réduisant le débit technique nécessaire pour le fonctionnement du canal. Ces économies d'eau sont utiles dans le contexte actuel de réchauffement climatique.



Seuil Amont (chemin de Piétramal)



Seuil Aval (ravin de Saint-Clément)

En complément de ces travaux réalisés l'hiver dernier, il est nécessaire de réaliser un cuvelage du canal maître. En effet, les seuils modifient le fonctionnement hydraulique du canal et ainsi les berges ne sont pas soumises aux mêmes contraintes qu'auparavant (hauteur d'eau, vitesse d'écoulement, turbulences en aval du seuil).

Une partie du cuvelage a été réalisée en même temps que les seuils. Mais il reste environ 700 mètres linéaires à réaliser. Cette opération de cuvelage est, actuellement, en cours de réalisation entre la galerie de Volx (Rue des Arcades) et l'aqueduc Saint-Jean (entre les deux cimetières). Le groupement d'entreprises MINETTO-GAGNERAUD-CHAPUS est en charge du cuvelage. Plus précisément, l'entreprise MINETTO est en charge de la partie amont du chantier tandis que l'entreprise CHAPUS s'occupe du tronçon aval.

Pour les besoins du chantier et d'exploitation, la piste d'exploitation sera réaménagée au niveau des cimetières. Pendant le temps du chantier, la passerelle métallique, joignant les deux cimetières, ne sera donc pas accessible pour des raisons de sécurité. La berge aménagée au niveau de la rue Frédéric Mistral sera également fermée au public durant les travaux.

Ces travaux de régulation des flux du canal maître coûtent plus de 1,35 millions d'euros. Ils peuvent être réalisés grâce au soutien financier de :

- l'Union Européenne (via le FEADER) à hauteur de 122 770 €
- la Région à hauteur de 459 800 €
- l'Agence de l'Eau à hauteur de 499 940 €.



Pour poursuivre les efforts d'amélioration du fonctionnement hydraulique, le Canal de Manosque a lancé récemment une étude pour la modernisation de la filiole 9 desservant les adhérents situés en amont du ravin de Fontamaurri et à proximité de la gare (voir la carte ci-dessous).



L'objectif est de passer d'une desserte gravitaire à une desserte en basse pression (desserte continue via des canalisations enterrées et une vanne d'arrosage chez l'adhérent). Cette modernisation permettra de réaliser des économies en eau et d'améliorer la desserte pour les adhérents. Selon les conclusions de l'étude, les adhérents concernés par le projet de modernisation seront contactés pour présenter le projet et préparer les futurs travaux. Cette étude est co-financée par l'Agence de l'Eau et par la Région.

